



CHAMBRES
D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT

430 Avenue Jean Jaurès

CS 60199

46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21

Fax :

N° Siret : 16460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2504652

Objet : Appui à la vérification PAC 2025

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : OCTA 16143 1

N° Bordereau :

Pièce : TR2504652

Exercice : 2025

Date : 23-09-2025

Page : 1 / 1

GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR
198 ROUTE DU CHAMP DE MONSIEUR
46120 ANGLARS
FRANCE

Prestataire : GAUZIN LAURA

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
156720 PAC - Appui à Vérification Déclaration	1	95,000	95,00	20,00
157521 PAC - Majoration Appui au-delà d'une 1/2 heure	1	75,000	75,00	20,00

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00			Devise : EUR
Montant HT	170,00			170,00
Base de TVA	170,00			170,00
Montant TVA	34,00			34,00
Total TTC	204,00			204,00
Net à payer	204,00			204,00

Règlement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR761007146000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

----- Coupon à retourner -----

Etablissement : D46S01 CDA LOT
0917064 GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR
Date échéance : 23-10-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2504652

PRLR Prélèvement 30 jours à date d'échéance de la facture

Montant Net en EUR : 204,00